



PRÉFET DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 13 mars 2024

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nombre de suspensions provisoires immédiates du permis de conduire en Moselle – Février 2024

1. En février 2024, 262 permis de conduire ont été suspendus

Motif de suspension	Alcoolémie	Excès de vitesse	Stupéfiants	Total
Nombre de permis suspendus	81	59	122	262

Pour les suspensions administratives relatives à l'alcoolémie :

- 81 mesures de suspension immédiate du permis ;
- 32 dispositifs d'éthylotest anti-démarrage (EAD*) mis en place dans les véhicules des personnes verbalisées ;
- Taux maximal d'alcool par prélèvement sanguin de 2,79 mg/l (faits commis à Hesse).

** L'EAD est un dispositif de prévention des risques liés à l'alcool au volant. Le principe de l'EAD est de n'autoriser le démarrage du véhicule dans lequel il est installé qu'à la condition que la quantité d'alcool mesurée dans le souffle du conducteur soit inférieure au seuil de 0,90 mg/l. Il peut être imposé aux conducteurs par le préfet comme alternative à la suspension du permis de conduire ou après avis de la commission médicale, ainsi que par décision judiciaire.*

Pour les suspensions administratives relatives aux excès de vitesse :

La vitesse maximale retenue pour ce mois de février est de 154 km/h pour une vitesse autorisée de 80 km/h (infraction commise sur la commune de Bouzonville).

On peut également souligner un excès de vitesse à 110 km/h pour une vitesse autorisée de 50 km/h (infraction commise à Metz).

Pour les suspensions administratives relatives aux stupéfiants :

La consommation de cannabis est présente dans 89 % des dossiers de suspensions après conduite sous stupéfiants. Viennent ensuite la cocaïne (15 %), les opiacés (4 %) et les amphétamines (3 %).

On comptabilise également quatre dossiers pour conduite d'un véhicule avec un téléphone tenu en main dont deux incluant également l'infraction de conduite en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants.

Trois dossiers font état d'un refus d'obtempérer.

La moyenne d'âge de la majorité des contrevenants se situe dans la tranche des 18-25 ans et 26-35 ans.

2. Evolution des suspensions de permis

Le volume de dossiers de ce mois de février est supérieur à celui du mois précédent, puisque l'on compte 262 dossiers contre 247 en janvier.

Pour 2024 : 509 suspensions au total (toutes infractions confondues).

À titre de comparaison, il y a eu :

- 563 suspensions sur les deux premiers mois de l'année 2023 ;
- 472 suspensions sur les deux premiers mois de l'année 2022 ;
- 489 suspensions sur les deux premiers mois de l'année 2021.

➔ **Pour en savoir plus sur les suspensions de permis :**

www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense-et-Risques/Securite-routiere/Controle-sanction/La-suspension-administrative-du-permis-de-conduire

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Camille Legendre : 07 86 77 45 39

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle